GEN 3.5 – Services météorologiques

1. Service compétent

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) est l'autorité chargée de la réglementation algérienne de la circulation aérienne générale.

Adresse de l'ANAC :

B.P	*91 NOUAKCHOTT*
TEL.	*(222) 4525.40.05*
Fax	*(222) 45.25.35.78*
Wep.	*www.anac.mr*
Email	*anac@anac.mr*
RSFTA	*GQNVYAYX*

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), est l'Administration chargée par la Mauritanie, de l'application de la Réglementation de la Circulation Aérienne et de la mise en œuvre des Services de la Circulation Aérienne au bénéfice de l'Aviation Civile Nationale et Internationale.

Adresse la Représentation de l'ASCNA en Mauritanie :

B.P	*205 NOUAKCHOTT*
TEL.	*(222) 45.25.28.38*
Fax	*(222) 45.25.16 25*
Wep.	*www.ais-asecna.org*
RSFTA	*GQNOYKYX*

L'Office National de la Météorologie (ONM), est aussi l'administrateur chargée de l'application de la réglementation et la mise en œuvre des services météorologiques aux aéroports de l'intérieurs

Adresse de l'ONM :

B.P	*1330 Nouakchott*
TEL.	*(222) 4524.35.30*
FAX	*(222) 4524.35.31*
WEP	*www.onm.mr*

Le service est assuré conformément aux dispositions contenues dans les documents de l'OACI suivants :

- *Annexe 3 - Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*
- *Doc 7030 - Procédures complémentaires régionales*

Les différences par rapport à ces dispositions sont indiquées en détail dans la sous-section GEN 1.7.

2. ZONE POUR LAQUELLE LES SERVICES SONT FOURNIS

Note. *Centre de veille Météorologique se trouve à Dakar*

a) ZONES DE RESPONSABILITÉ DES CMP (Centre Météorologique Principal) :
Elles varient selon l'importance et la spécialisation régionales du CMP considéré. Elles sont généralement circonscrites dans les limites géographiques de l'État dans lequel est implanté le CMP.

b) ZONES DE RESPONSABILITÉ DES CMS (Centre Météorologique Secondaire) :
Elles dépendent de la partition administrative du territoire national. Elles peuvent donc être redéfinies par les autorités de tutelle et couvrir un ou plusieurs Départements. Mais pour des besoins de coordination, tous les CMS relèvent de l'autorité d'un CMP de rattachement.

3. TYPES DE SERVICES

** **Le Centre Météorologique Principal (CMP)** est équipé et qualifié pour :*
- procurer la documentation de vol locale;
- établir des prévisions météorologiques locales pour l'aviation en s'appuyant sur les produits reçus du CRPZ;
- fournir des renseignements météorologiques aux usagers et procurer l'exposé verbal, la consultation au personnel aéronautique et membres d'équipage de conduite;
- fournir les renseignements météorologiques nécessaires aux centres météorologiques secondaires de sa zone de responsabilité;
- assurer une veille permanente des conditions météorologiques aux aérodromes pour lesquels il a la charge;
- échanger des renseignements météorologiques avec d'autres centres météorologiques.

** **Le Centres Météorologique Secondaire (CMS)** est équipé et qualifiés pour :*
- fournir des prévisions météorologiques locales pour l'aviation suivant les indications du CMP de rattachement;
- fournir des renseignements météorologiques aux usagers et procurer l'exposé verbal au personnel aéronautique selon les instructions du CMP de rattachement;
- transmettre vers le CMP les renseignements nécessaires à l'assistance météorologique à l'aviation.

**** Les Stations de Météorologie Aéronautique (SMA)** sont équipées et qualifiées pour :*
- effectuer des mesures et des observations météorologiques pour l'aviation;
- établir et diffuser des messages d'observation météorologiques destinés aux usagers aéronautiques.

RÉSUMÉS CLIMATOLOGIQUES
CENTRES POUR LESQUELS DES RÉSUMÉS CLIMATOLOGIQUES AUX FORMATS DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE SONT EN COURS D'ÉTABLISSEMENT :
CENTRE DE NOUAKCHOTT
CENTRE DE NOUADHIBOU

NOTA : *Les moyennes climatologiques se rapportent aux périodes et éléments ci-après :*

- Vent en surface (direction et vitesse) période : ;
- Visibilité en surface période : ;

- Hauteur des nuages et nébulosité période : ;
- Hauteur des précipitations période : ;
- Température en surface période : ;
- Vent en altitude période : ;
- Températures en altitude (seulement pour, NOUADHIBOU). période : ;

ACTIVITÉS DES CMP ET DES CMS

PROTECTION AU DÉPART

La protection au départ est assurée par le Centre Météorologique Principal (CMP), qui pour ce faire s'appuie sur les produits diffusés dans le cadre du WAFS et reçus des CRPZ environnants qu'il adapte au besoin pour prendre en compte les dernières données d'analyse de sa zone de responsabilité.
Le Représentant local de l'exploitant ou le Commandant de bord doit notifier au CMP le ou les vols prévu(s) par sa Compagnie.
Cette notification doit être faite suffisamment à l'avance, particulièrement quand il s'agit de vol(s) non régulier(s), et comprendre assez de détails sur chacun des vols envisagés afin que l'assistance météorologique puisse être élaborée et rendue disponible à temps utile.
Un exposé verbal peut être fait au Commandant de bord ou à son Représentant par le prévisionniste de service. Cet exposé est une aide à la compréhension des documents contenus dans le dossier de protection météorologique, mais il peut comporter des amendements relatifs à un ou plusieurs des éléments de la documentation de vol.
La documentation de vol comprend:
- des renseignements sur le temps significatif, pour le niveau de vol prévu, les zones de turbulence et l'altitude de l'isotherme 0°C;
- des renseignements sur les vents et températures en altitude (les niveaux définis selon accord régional de Navigation Aérienne);
- une prévision d'aérodrome pour les aérodromes de destination et/ou de dégagement; Si nécessaire, ces prévisions peuvent être rédigées par le CMP chargé de constituer la documentation de vol;
- éventuellement, une prévision du QNH prévu et de la température de piste prévue pour l'heure du décollage.
- comptes rendus d'aérodrome et comptes rendus spéciaux choisis pour les aérodromes de destination et de dégagement en route;
- les renseignements SIGMET.

LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE D'AÉRODROME (VMA)
La section VMA constitue, à l'intérieur des CMP et CMS, une entité consacrée exclusivement à l'activité de veille. Elle a les fonctions et responsabilités suivantes :
- fournir toutes observations aéronautiques régulières ou spéciales, routinières ou sur demande, y compris les observations radar, notamment dans le domaine des 50 NM;
- fournir des prévisions d'atterrissage de type TENDANCE, pour l'aérodrome;
- diffuser des renseignements météorologiques d'exploitation destinés aux services locaux de la circulation aérienne, pour l'information des aéronefs en route, au décollage ou à l'atterrissage, et pour la protection au départ des vols de moins de 2 heures;
- suivre l'évolution des conditions météorologiques locales (aérodrome);
- échanger des renseignements météorologiques d'exploitation avec les autres centres.

ACTIVITÉS DES CVM

PROTECTION EN VOL

Les renseignements qu'un aéronef peut recevoir en vol doivent être considérés comme des compléments, des précisions ou des rectificatifs à une partie de la documentation météorologique reçue au départ. Ils ne sauraient la remplacer.

Un Commandant de bord ne doit jamais partir sans avoir étudié la situation météorologique et son évolution sur le court terme afin d'être en mesure d'interpréter en toute sécurité les observations qu'il fera en cours de vol et les renseignements complémentaires qu'il recevra des Centres Météorologiques de Veille, en route.

Cette obligation est encore plus impérative dans les territoires où la faible densité des informations ne permet pas au météorologiste de donner plus de précision sur la situation en route ou le déplacement des zones de mauvais temps.

Lorsque l'encombrement du ciel ou une certaine fréquence des vols locaux le justifie, l'assistance météorologique aux aéronefs en phase approche ou faisant route est assurée par la veille météorologique et des conditions en route assurée par les CVM

STATION MÉTÉOROLOGIQUE D'AÉRODROME (SMA)

Toutes les stations de météorologie aéronautique fournissent régulièrement, en routine ou sur demande, aux organes de la circulation aérienne et aux représentants des compagnies, des observations pour l'atterrissage, le décollage et la préparation des vols et comprenant :

- des renseignements sur le vent, la visibilité, les nuages, la température et la pression;
- une prévision d'atterrissage, lorsque la station est associée à un centre météorologique effectuant ce type de prévision;
- des mesures de portée visuelle de piste, observées ou mesurées par Transmissomètre, lorsque les conditions météorologiques l'exigent;
- des mesures instrumentales de plafond bas lorsque les conditions météorologiques l'exigent;

4.- COMPTES RENDUS D'OBSERVATIONS D'AÉRONEF (AIREP)

Les observations d'aéronef sont établies et diffusées conformément aux dispositions de l'Annexe 3 et au Plan AFI.

1) - Les Observations d'Aéronefs indiquées ci-après sont obligatoires :

a) observations régulières pendant les phases de montée initiale et de croisière du vol;
b) observations spéciales régulières ou non, effectuées pendant le vol.

2) - Un aéronef sera exempté d'effectuer les observations régulières dans les conditions ci-après :

a) lorsque la durée du vol est inférieure à deux heures;
b) lorsque l'aéronef se trouve à une distance équivalente à moins d'une heure de vol du prochain point d'atterrissage prévu; ou
c) lorsque l'altitude de vol est inférieure à 1500 m (5000 pieds).

3) - Observation et Transmission des AIREP

Les aéronefs se trouvant dans les conditions spécifiées au paragraphe 1 ci-dessus doivent effectuer et transmettre des observations régulières au FIC intéressé lorsqu'ils franchissent chacun des points de compte rendu ATS/MET spécifiés.

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES UTILISÉS EN MÉTÉOROLOGIE
ABBREVIATIONS AND SYMBOLS USEDIN METEOROLOGY

Observations et messages d'observations météorologiques / Observations and meteorological observations reports

Observations / Observations
- H : Observations horaires / Hourly observations
- h : Observations semi-horaires / Half hourly observations
- S : Observations spéciales sélectionnées / Special selected observations

Messages d'observations / Observations reports

- METAR : Message d'observation météorologique régulier pour l'aviation / Aviation routine weather report
- SPECI : Message d'observation spéciale sélectionnée pour l'aviation / Aviation selected special weather report
- PL : Message abrégé en langage clair / Abbreviated messages in plain language
- TEND : Message de prévision d'atterrissage de type tendance / Trend type landing forecast message
- RVR : Portée visuelle de piste / Runway Visual Range
- VWS : Cisaillement vertical du vent / Vertical Wind Shear

Services météorologiques assurés sur les aérodromes / Meteorological services provided on aerodromes
Prévisions d'atterrissage
- TEND : Prévisions d'atterrissage type tendance / Trend type landing forecast
- SC : Prévisions d'atterrissage type complet / Self-Contained type landing forecast

Manière dont l'exposé verbal est assuré / Manner whose briefing is provided

- P : Consultation personnelle / Personal consultation
- T : Téléphone / Telephone
- TV: Télévision en circuit fermé / Television in closed circuit
- D: Affichage complet / Complete display

Documentation de vol / Flight Documentation

- PL : Langage clair / Plain language
- TB : Tableaux / Tabular forms
- C : Cartes / Charts
- CR : Coupes verticales / Cross sections
- Fr : Français / French
- En : Anglais / English

Types de cartes / Types of charts

- S : Carte d'analyse au sol / Surface charts

- U : Carte d'analyse en altitude / Upper air Charts

- P : Carte en altitude prévue / Prognostic Upper air Charts

- W : Carte du temps significatif (TEMSI) / Significant weather Charts (TEMSI)

- T : Carte de la tropopause / Tropopause Charts

Equipements météorologiques utilisés / Meteorological facilities used

Equipements utilisés / Facilities used

- WXR : Radar météorologique de précipitation / Meteorological Weather Radar (Rains)

- RS : Radiosondage PTU ou PTUV / Radiosonde PTU or PTUV

- RV-RW : Radio théodolite ou radar-vent / Radio Theodolite or Wind Radar

- APT : Récepteur d'imagerie par satellite APT/WEFAX / Satellite pictures Receiver APT/WEFAX

- HRI : Récepteur d'imagerie par satellite HRI / Satellite pictures Receiver/HRI

- MDD : Meteorological Data Dissémination (réception des produits du WAFS par METEOSAT) / Meteorological Data Dissemination (reception of WAFS products by METEOSAT)

- VSAT : Réception des produits du WAFS par SADIS / Reception of WAFS products by SADIS

- FS-T4: Emission de produits RAFS en fac-similé / Transmission of RAFS products by fac-simile

- STDVI: Traitement et diffusion automatique des OPMET / Processing and automatic data dissemination of OPMET

- PDUS: Primary Data User Satellite (réception d'imagerie par satellite) / Primary Data User Satellite (Satellite pictures Receiver)

- SIOMA: Station intégrée d'observations météorologiques d'aérodrome (acquisition automatique des paramètres OPMET) / Integrated Station of aerodrome meteorological observations (automatic acquisition of OPMET data)

- STAR : Station automatique de radiosondage / Automatic Station of radiosonde

- DCP : Plate-forme de collecte de données (transmission des données météorologiques par satellite / Data Collection Platform (transmission of meteorological data METEOSAT) by satellite METEOSAT)

- SADIS : Satellite Distribution (distribution des données météorologiques par satellite) / Satellite Distribution (distribution of meteorological data by satellite)